

## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

A 19h00

En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes- Ms MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET / SOLIGNY / MALLEIN / PINSON / MORICE / MERIGOT / MEFFERT / MESTRE / BOURGET-VECCHIO / JANSONNIE / NERZIC / SEMENCE / HUET

Etaient absents : Mme PAULIN et Mrs BUREAU / ROINÉ

A donné pouvoir : Mr BUREAU à Mr VERHOEVEN

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mmes BRUNET / MEFFERT



Approbation à la majorité des membres présents du compte rendu du Conseil Municipal du 14.03.2018

16 POUR

### 1. Vote des taux d'imposition locales 2018

Monsieur le Maire expose au conseil que dans un contexte de baisse des dotations de l'état depuis 2 ans et afin de répondre au mieux aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, il paraît indispensable d'augmenter la fiscalité.

Cette hausse de produit couvrira une partie des baisses de dotation.

Mr le Maire propose les taux suivants :

Taxe d'habitation : 14.85 %

Taxe foncier bâti : 17.12 %

Taxe foncier non bâti : 35.23 %

Mr le Maire donne les moyennes départementales et nationales et fait remarquer que malgré cette augmentation la commune applique des taux raisonnables.

Voté à l'unanimité 17 POUR

### 2 Prix de l'eau

Mr le Maire fait savoir que le budget eau ne supporte plus les frais de production du captage des fontaines fraîches ainsi que sa canalisation, et suite aux bons résultats financiers de l'année 2017, il propose la baisse du prix de l'abonnement et du prix au m<sup>3</sup> de l'eau.

L'abonnement à 26.30€ au lieu de 29.80€

Le prix au m<sup>3</sup> d'eau à 0.4300€ au lieu de 0.4725€

Voté à la majorité des membres présents 16 POUR, 1 abstention

### 3. Bail de location à l'école de musique d'Henrichemont

Mr le Maire fait savoir que la communauté de communes a pour objectif d'harmoniser les trois associations d'école de musique du territoire.

C'est pourquoi, elle désire résilier le bail pour le bâtiment rte des Aix au 31 mars 2018. L'école de musique d'Henrichemont prendra le relais.

La Communauté de communes leur versera une subvention à hauteur de 400€ par mois.

Au vue des faibles recettes de l'école de musique, Mr le Maire propose un loyer de 400€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Voté à la majorité des membres présents 16 POUR - 1 CONTRE

#### **4. Budgets 2018 COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2018, le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité

##### **COMMUNE**

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	1 632 745.96€
Investissement	Dépenses/Recettes	934 013.52€

17 POUR

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'eau de l'exercice 2018, le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité

##### **EAU**

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	174 191.07€
Investissement	Dépenses/Recettes	180 268.06€

17 POUR

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2018, le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité

##### **ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	137 888.34€
Investissement	Dépenses/Recettes	330 326.11€

17 POUR

#### **5. Vœu de soutien au Conseil Régional au « Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien »**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu par la Conseil Régional relatif au rapport Spinetta sur le devenir du modèle ferroviaire français.

Après discussion, le Conseil Municipal soutient à l'unanimité le manifeste du Conseil Régional au « Non démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien »

17 POUR

**6. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 à temps complet au sein des services techniques.

Voté à l'unanimité 17 POUR

**7. Convention de mise à disposition des locaux scolaires au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry**

Comme l'année dernière, Mr le Maire propose la mise à disposition des locaux scolaires pour les centres de loisirs des mercredis et vacances. La communauté de communes indemnise la commune à hauteur de 0.94€ par enfant par semaine pour les produits d'entretien.

Voté à l'unanimité 17 POUR